

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 mars 2024**

N° 240314027

CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la représentation de la commune au sein de la Mission Locale INNOVAM

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze mars à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 6 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme GROUX - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - M. GIRY - Mme SCHAFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 24

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 3

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. MASO par Mme CARTEAU.

ABSENTS NON EXCUSES M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.
SECRETAIRE Marie-Jésus LABADO

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la représentation de la commune au sein de la Mission Locale INNOVAM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération en date du 24 octobre 1996 approuvant la création de la Mission Locale du Nord-Ouest du Val-de-Marne et ses statuts,

VU sa délibération n°181206136 portant modification des statuts de la Mission Locale INNOVAM,

VU sa délibération en date du 10 juillet 2020 portant désignation des membres siégeant au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Nord-Ouest du Val-de-Marne,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 2 mars 2024,

VU sa délibération en date du 14 mars 2024 portant dérogation au vote au scrutin secret,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints, la commune de Gentilly a souhaité modifier sa représentation au sein de la Mission Locale du Nord-Ouest du Val-de-Marne,

CONSIDERANT le renouvellement des membres de l'assemblée générale de la Mission locale INNOVAM qui s'effectue tous les deux ans conformément à ses statuts et la nécessité de désigner les représentants de la commune pour le mandat 2024-2026,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 8 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE – **MODIFIE** ainsi qu'il suit la composition des Représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale INNOVAM :

- Françoise CARTEAU membre titulaire
- Patrick MOKHBI membre suppléant

Par 22 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 20 mars 2024

Reçu en préfecture le 20 mars 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240314-11093-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE